



Chaque geste **compte.**

PLANTES TOXIQUES



BERCE DU CAUCASE

La présence de la berce du Caucase dans la région et à Prévost est une réalité. Les citoyens qui croient être en présence de cette plante, peu importe l'endroit (sur la propriété, sur les accotements, sur les terrains vagues ou dans un parc), ne doivent pas y toucher et doivent communiquer avec le Service de l'environnement.



HERBE À LA PUCE

L'herbe à la puce est une plante toxique qui pousse un peu partout. Les citoyens qui observent ou croient observer cette plante en bordure de rue ou dans un fossé doivent communiquer avec le Service de l'environnement. Pour ce qui est de sa présence sur une propriété privée, chaque propriétaire est tenu, en vertu de la réglementation, de voir à son élimination.

Les citoyens sont fortement invités à communiquer avec le Service de l'environnement afin que des spécialistes effectuent une inspection rapide. Le secteur visé pourra donc être ajouté à la campagne annuelle d'épandage pour détruire les plantes et un suivi annuel sera effectué.

ABATTAGE D'ARBRES

PERMIS OBLIGATOIRE

GRATUIT

La Ville de Prévost possède un règlement qui interdit d'abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet. Même un arbre cassé ou complètement mort nécessite un permis dûment émis par le Service de l'environnement. Il est donc essentiel d'obtenir ledit permis avant de procéder à la coupe d'un arbre pour éviter une amende de plus de 850 \$!

Pour faire une demande, communiquez avec le Service de l'environnement au 450 224-8888, poste 6230 ou au techenviro@ville.prevost.qc.ca.

DES STATIONS DE LIQUIDE LAVE-GLACE EN VRAC À PRÉVOST!



CANAC et Patrick Morin : des entreprises pour l'Éco-choix!



En 2022, la Ville de Prévost devient la première municipalité au Canada à exiger une redevance, appelée éco-contribution, à l'achat de divers articles à usage unique. La municipalité et les commerçants travaillent de concert, afin d'offrir des solutions alternatives, pour lesquelles aucune redevance n'est à payer.

Vous avez maintenant la possibilité d'utiliser les stations de lave-glace en vrac des quincailleries Canac et Patrick Morin et d'éviter la redevance de 0.50 \$ qui sera effective à partir du 1^{er} juillet prochain.

eco-choix.ca

APPEL DE CANDIDATURE

COMITÉ CONSULTATIF DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Deux postes sont à combler soit un (1) membre citoyen(e) et un (1) membre représentant le monde des affaires.

Le comité se réunit approximativement une fois par mois. Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir une brève description de leurs motivations ainsi que leurs coordonnées par courriel avant le 23 juillet au techenvironnement@ville.prevost.qc.ca.